

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_34

~~~~~

**SEANCE DU 30 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 24 avril 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, FAVRE-VICTOIRE Nicolas, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTE EXCUSEE :** *BENED Justine*

Monsieur FAVRE-VICTOIRE Jean-François a été élu secrétaire.

**OBJET : RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de VACHERESSE ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2008 instaurant le Droit de Préemption Urbain sur des zones urbanisées et à urbaniser du territoire communal ;

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) adressée par Maître Sandrine FAVRE, notaire à ABONDANCE (74360), reçue et enregistrée en Mairie de VACHERESSE le 18 mars 2026 et concernant la vente de terrains bâtis et non bâtis cadastrés section C - numéros 234 (surface : 01a 80ca), 235 (surface : 00a 77ca), 2364 (surface : 01a 93ca), 2365 (surface : 00a 36ca), 2366 (surface : 00a 30ca), 2367 (surface : 00a 60ca), 2368 (surface : 02a 75ca), 2372 (surface : 00a 30ca), 2524 (surface : 01a 92ca), 2526 (surface : 00a 62ca), 2527 (surface : 00a 13ca), lieu-dit « Ecotex » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les parcelles énumérées ci-dessus.
- **DIT** que cette décision sera notifiée à Maître Sandrine FAVRE, notaire à ABONDANCE (74360).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



Le secrétaire de séance,  
Jean-François FAVRE-VICTOIRE

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Jean-François Favre-Victoire".

*Acte rendu exécutoire  
après transmission en sous-préfecture le  
et publication du*